



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 114735

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la confusion qui s'établit dans certains esprits entre le médecin référent et le médecin traitant, et notamment sur la possibilité de consulter l'un ou l'autre. Il lui demande quelles précisions peuvent être apportées pour éclairer les consultants, dans la mesure où leur rôle et leur pouvoir ne peut être confondus.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114735

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13525